

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO

Séance du 6 avril 2016

Date de la convocation : 23 mars 2016

Ordre du Jour: 1- COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU CCAS

4- AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DES TICKETS SERVICES

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU CCAS

6- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille seize, le six avril à dix-huit heures, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCO, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire - Présidente.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire - Présidente, Mmes DEROUET Dominique, FABRE Anne, PAPILLIE Nicole, DESCHAMPS Madeleine, THOMAS Bernadette, M. LEMOINE François.

Absents excusés : Mme LEPLUMEY Patricia (a donné procuration à Mme DEROUET Dominique) ; Mme DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François).

Mme DEROUET Dominique a été nommée secrétaire.

1-2016/1- COMPTE DE GESTION 2015 DU CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la Présidence de Madame Nadine BUNEL, Maire-Présidente,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 06 avril 2016.

Ont signé au registre des délibérations : Mmes BUNEL Nadine, Maire - Présidente, DEROUET Dominique, LEPLUMEY Patricia (a donné procuration à Mme DEROUET Dominique), DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François), M. LEMOINE François, Mmes PAPILLIE Nicole, THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine, FABRE Anne.

2- 2016/2- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS:

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Monsieur LEMOINE François, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Nadine BUNEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
85	Section de fonctionnement		1 037,23€	385,63 €	893,00 €	/	1 544,60 €
06	Section d'investissement	/	/	/	/	/	/

	TOTAL	/	1 037,23 €	385,63 €	893,00 €	/	1 544,60 €
--	--------------	---	-------------------	-----------------	-----------------	---	-------------------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 du C.C.A.S présenté par Madame la Présidente,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur LEMOINE François, président de séance,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du C.C.A.S pour l'exercice 2015 du budget principal.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 06 avril 2016.

Ont signé au registre des délibérations : Mmes BUNEL Nadine, Maire - Présidente, DEROUET Dominique, LEPLUMEY Patricia (a donné à procuration à Mme DEROUET Dominique), DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François), M. LEMOINE François, Mmes PAPILLIE Nicole, THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine, FABRE Anne.

3- 2016/3- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU CCAS :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 1 544.60 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

1 544.60 euros au compte 002 report à nouveau.

4- 2016/4- AVIS SUR LE RENOUELEMENT DE TICKETS SERVICES :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour renouveler et augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer des nouvelles commandes en 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent :

de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;

donnent tout pouvoir à Madame la Présidente pour passer des nouvelles commandes d'un montant total de 900 € plus les frais pour 2016.

5- 2016/5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 du CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 544.60 Euros à la section de fonctionnement.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 13 avril 2016

Le Maire, le Président,

Nadine BUNEL.